

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **LES NEWS 24**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue de Genève

N° : 175

Boîte :

Code postal : 1140

Commune : Evere

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0711.723.741

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

13-01-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 30-05-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.1.3, A-cap 6.2, A-cap 7, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Sealans Cécile

Rue Berkendael 195
1190 Forest
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-21

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

Tornel David

Drossaardgaarde 1 A
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-11-29

Fin de mandat : 2021-12-21

Administrateur

Pierrard Denis

vice-président exécutif
Avenue Grand Air 17 A
1640 Rhode-Saint-Genèse
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-21

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

le Hodey François

Président exécutif
Avenue Lequime 58 A
1640 Rhode-Saint-Genèse
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-21

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

Mathot Isabelle

Avenue de la Courmonne 111
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-09-19

Fin de mandat : 2021-12-14

Administrateur

Ludovicy Jean-Michel

Rue Floribert 6
4050 Chaudfontaine
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-10-19

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

Condijs Joan

Avenue Jan Verdoodt 3 M/H
1090 Jette
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-10-10

Fin de mandat : 2021-12-21

Administrateur délégué

Buxant Martin

Armand Huysmanslaan 80 RC
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-10-10

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

Ryckewaert Mathieu

Avenue Michel Sterckmans 23
1200 Woluwé-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-10-19

Fin de mandat : 2021-12-21

Administrateur

le Hodey Patrice

Avenue Bon Air 17
1640 Rhode-Saint-Genèse
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-21

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

Lhomme Philippe

Rue de Genève 175
1140 Evere
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-01-23

Fin de mandat : 2021-12-21

Administrateur

Rion Pierre

Rue de Mellemont 38
1360 Perwez
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-21

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

Vandenberghe Rik

Kipdorpevest 60
2000 Antwerpen
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-10-19

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

BST Reviseurs D'entreprises SRL (158)

0444708673
avenue Louise 240 16
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-11-07

Fin de mandat : 2022-05-30

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Réviser d'entreprise, représenté par Pascale Tytgat (1220)
Réviser d'entreprise
Rue Gachard 88 16
1050 Ixelles
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	<u>50.897</u>	<u>79.981</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>766.415</u>	<u>1.011.149</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	<u>15.955</u>	<u>25.072</u>
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>750.461</u>	<u>986.077</u>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	39.076	23.987
Mobilier et matériel roulant		24	58.800	33.991
Location-financement et droits similaires		25	424.004	666.292
Autres immobilisations corporelles		26	228.581	261.807
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>2.182.046</u>	<u>1.173.205</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>511.210</u>	<u>457.302</u>
Créances commerciales		40	450.798	366.464
Autres créances		41	60.412	90.837
Placements de trésorerie		50/53	<u>50</u>	<u>50</u>
Valeurs disponibles		54/58	<u>1.662.028</u>	<u>682.666</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>8.758</u>	<u>33.187</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>2.999.358</u>	<u>2.264.335</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>307.352</u>	<u>-708.547</u>
Apport		10/11	9.850.000	6.375.000
Capital		10	9.850.000	6.375.000
Capital souscrit		100	11.350.000	6.375.000
Capital non appelé		101	1.500.000	
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserve légale		130		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-9.542.648	-7.083.547
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>2.692.006</u>	<u>2.972.882</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	1.423.764	1.898.329
Dettes financières		170/4	1.423.764	1.898.329
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	430.493	673.329
Autres emprunts		174/0	993.271	1.225.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	1.060.672	945.980
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	262.970	240.565
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	659.011	503.736
Fournisseurs		440/4	659.011	503.736
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	138.097	198.137
Impôts		450/3	894	15.994
Rémunérations et charges sociales		454/9	137.204	182.143
Autres dettes		47/48	594	3.541
Comptes de régularisation		492/3	207.569	128.573
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.999.358	2.264.335

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	-1.929.610	-2.152.653
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	1.102.320	1.302.162
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	354.770	347.467
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		-75.000
Autres charges d'exploitation		640/8	7.419	8.098
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-3.394.118	-3.735.380
Produits financiers		6.4 75/76B	1.000.830	0
Produits financiers récurrents		75	59	0
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B	1.000.771	
Charges financières		6.4 65/66B	65.481	15.048
Charges financières récurrentes		65	65.481	15.048
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-2.458.769	-3.750.428
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	331	287
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-2.459.101	-3.750.715
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-2.459.101	-3.750.715

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-9.542.648	-7.083.547
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-2.459.101	-3.750.715
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-7.083.547	-3.332.832
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-9.542.648	-7.083.547
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	45.585
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	45.585	
8129P	XXXXXXXXXX	20.513
8079	9.117	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	29.630	
(21)	15.955	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	1.679.068
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	80.953	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.760.020	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	692.990
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	316.569	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	1.009.559	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	750.461	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
(42)	262.970

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912	1.198.914
------	------------------

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913	224.851
------	----------------

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921	
------	--

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891	
-----	--

Autres emprunts

901	
-----	--

Dettes commerciales

8981	
------	--

Fournisseurs

8991	
------	--

Effets à payer

9001	
------	--

Acomptes sur commandes

9011	
------	--

Dettes salariales et sociales

9021	
------	--

Autres dettes

9051	
------	--

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061	
------	--

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922	693.463
------	---------

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892	693.463
-----	---------

Autres emprunts

902	
-----	--

Dettes commerciales

8982	
------	--

Fournisseurs

8992	
------	--

Effets à payer

9002	
------	--

Acomptes sur commandes

9012	
------	--

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022	
------	--

Impôts

9032	
------	--

Rémunérations et charges sociales

9042	
------	--

Autres dettes

9052	
------	--

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062	693.463
------	----------------

RÉSULTATS**PERSONNEL**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**Produits non récurrents**

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	23,3	22,7
76	1.000.771	
(76A)		
(76B)	1.000.771	
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Option d'achat leasing matériel

La garantie locative

Exercice
12.237
47.155

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

IPM Group SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
0403508716
Rue des Francs 79
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [xxxxxxxxx] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

Les frais d'établissement: les frais d'augmentation de capital sont immédiatement pris en charge.

et influence [xxxxxxxxxxxxx] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de 7350,1 EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnées ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
+ 1. Frais d'établissement	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
+ 2. Immobilisations incorporelles ..	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
+ 3. Bâtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux *				
+ 4. Installations, machines et outillage *	L	NR	20.00 - 33.33	0.00 - 0.00
+ 5. Matériel roulant *				
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
+ 7. Autres immobilisations corp. * ..	L	NR	10.00 - 10.00	0.00 - 0.00

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [includ] [n'includ pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [includ] [n'includ pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

L'Organe d'administration constate qu'à la clôture de l'exercice comptable, l'actif net de la société est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital. L'Organe d'administration fait référence au rapport spécial rédigé dans le cadre de l'article 7.228 -229 du CSA. Etant donné que l'exercice comptable se clôture avec une perte reportée, l'Organe d'administration justifiera, en application de l'art.3:6 §1 6° du CSA, dans les comptes annuels l'application des règles comptables de continuité.

Et motive ceci par les éléments suivants :

- la société réalise un chiffre d'affaires plus élevé que l'année précédente et espère pouvoir faire face au futur dans de meilleures circonstances que par le passé, où les revenus ont été influencés par la crise Covid ;

- la société fait maintenant partie d'un groupe dans le même secteur. Le nouvel actionnaire a apporté ensemble avec une autre actionnaire du capital additionnel. Cette nouvelle coopération offre des possibilités d'une part pour mieux contrôler les frais, et d'autre part de nouvelles opportunités en termes de revenus.

Par conséquent, malgré la perte reportée, il nous semble légitime de confirmer l'application des règles comptables d'évaluation selon le principe de continuité.

Evènements post-clôture : aucun événement à signaler pouvant impacter la lecture des comptes annuels relatif à l'exercice clôturé.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS****STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	

Actionnariat de la société à la date de clôture de ses comptes

Martin Buxant	28.745,00	0,14%
avenue Armand Huysmans 1050 Bruxelles		
1954 srl	166.367,00	0,80%
rue Gachard 68 1050 Bruxelles NE 0644 676 351		
Ice Patrimoniaux srl	266.367,00	1,28%
place Mac-Auliffe 35 6600 Bastogne NE0674517808		
Belfius Insurance SA	3.479.681,00	16,78%
place Charles Roger 11 1210 Bruxelles NE 0405764		
Besix group SA	1.943.143,00	9,37%
avenue des Communautés 100 1200 Woluwe-St-Lambert NE 0400459154		
IPM group SA	14.101.697,00	68,01%
rue des Francs 79 1040 Bruxelles NE 0403 508 716		
Finance & Invest Brussels SA	750.000,00	3,62%
rue aux Laines 70 1000 Bruxelles NE 0426 936 986		
	20.736.000,00	100,00%

RAPPORT DES COMMISSAIRES

BST

RÉVISEURS D'ENTREPRISES
BEDRIJFSREVISOREN

RÉVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIÉS
BEDRIJFSREVISOREN VENNOTEN

Dirk Smets *
Pascale Tytgat
Tony Groessens
Vincent Dumont
Frédéric Lepoutre **
Olivier Vertessen **
Benoit Steinier
Julien François
Fanny Van Eetvelde

EXPERTS-COMPTABLES ET
CONSEILS FISCAUX ASSOCIÉS
ACCOUNTANTS EN
BELASTINGCONSULENTEN VENNOTEN

Mathieu Guillaume
Laurence Lepoutre
Sébastien Spilliaert

RÉVISEURS D'ENTREPRISES
BEDRIJFSREVISOREN

Sébastien Verachtert
Lom Verheyde
Jean-Louis Holvoet

EXPERTS- COMPTABLES ET
CONSEILS FISCAUX

ACCOUNTANTS
EN BELASTINGCONSULENTEN

Eloïse Scopel
Aline Mengoni
Rodolphe Gaillard

LES NEWS 24

SOCIÉTÉ ANONYME

RUE DE GENEVE, 175
1140 ÈVERE

NUMERO D'ENTREPRISE : BE 0711.723.741

BST RÉVISEURS D'ENTREPRISES S.R.L.
BST BEDRIJFSREVISOREN B.V.
AVENUE LOUISE / LOUIZALAAN 240/16
B - 1050 BRUXELLES / BRUSSEL

TEL : + 32 2 346 46 24
E-MAIL : secr@bst.net
www.bst.net

T.V.A./B.T.W. (BE) 0444 708 673
RPM BRUXELLES / RPR BRUSSEL

* Agréé par l'Autorité des services
et marchés financiers (F.S.M.A.)

* *Erkend door de Autoriteit voor financiële
diensten en markten (F.S.M.A.)*

** également Expert – Comptable

** *eveneens Accountant*

RAPPORT DU COMMISSAIRE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
SUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021
(COMPTES ANNUELS)

Member of



Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société anonyme LES NEWS 24 (la « Société »). Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable. Ce rapport du commissaire fait suite à notre rapport de carence établi le 16 mai 2022, qui vous a été adressé, en l'absence de documents nécessaires pour nous permettre d'établir notre rapport dans les délais requis.

Nous avons été nommés commissaire de la Société par l'assemblée générale du 18 octobre 2018, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats et l'annexe pour l'exercice clos à cette date, dont le total du bilan s'élève à 2.999.358 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 2.459.101 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés aux exigences déontologiques pertinentes pour l'audit des comptes annuels en Belgique, y compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-cap 6.9 des comptes annuels où l'organe d'administration justifie l'application des règles d'évaluation appropriées à la perspective de continuité d'exploitation, et ce malgré l'existence d'une perte reportée.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance des dispositifs du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par l'organe d'administration ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire, le cas échéant, la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Les comptes annuels clos au 31 décembre 2020 n'ont pas été publiés dans les 30 jours de leur approbation par l'Assemblée Générale, ce qui constitue une infraction au Code des sociétés et des associations.
- La Société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de délais de remise au commissaire et aux actionnaires des documents requis.
- Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Fait à Ixelles (1050 Bruxelles),
le 24 mai 2022.

BST Réviseurs d'Entreprises,
S.R.L. de réviseurs d'entreprises,
représentée par
Pascale TYTGAT.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	22,5	1,2	23,3	22,7
Nombre d'heures effectivement prestées	101	39.084	1.159	40.243	40.663
Frais de personnel	102	1.069.251	33.070	1.102.320	1.302.162

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

- Hommes
 - de niveau primaire
 - de niveau secondaire
 - de niveau supérieur non universitaire
 - de niveau universitaire
- Femmes
 - de niveau primaire
 - de niveau secondaire
 - de niveau supérieur non universitaire
 - de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

- Personnel de direction
- Employés
- Ouvriers
- Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	25	1	25,8
110	19	1	19,8
111	6		6
112			
113			
120	14		14
1200			
1201	14		14
1202			
1203			
121	11	1	11,8
1210			
1211	11	1	11,8
1212			
1213			
130			
134	25	1	25,8
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	21	3	22,8
305	18	3	19,8

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841	2	5851	
5842	1.862	5852	
5843	8.651	5853	